

VILLE DE GERBEROY
Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal
du 15 mai 2009

L'an deux mil neuf, le quinze mai à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie sous la présidence de Mademoiselle Yvette Autricque, Maire.

Etaient présents Mlle Yvette Autricque – Mmes Cécile Gréboval, Françoise Guineau, Lise-Marie Lassalle, Marie-Catherine Portugal - MM. Hervé Blancard, Pierre Chavonnet, Alain Delafontaine, Christian Pillon, Igor Wilkes.

Représentés M. Blondel donne pouvoir à Mlle Autricque

Secrétaire de séance Mme Marie-Catherine Portugal.

Assistait également Mme Erika Péroz

- **Approbation du procès-verbal de la séance précédente** : Sur demande de Madame Gréboval, le point concernant la fermeture des remparts doit être modifié comme suit : « Neuf conseillers se prononcent pour la fermeture de la promenade des remparts. Deux d'entre eux émettent leur accord sous réserve de la mise en place d'une signalisation préalable. » Le procès-verbal est approuvé à la majorité (8 pour et 2 abstentions).

- **Travaux réalisés et travaux programmés** : Monsieur Delafontaine fait le point :
 - travaux effectués et à terminer sur les bancs répartis sur le territoire (côte à cailloux).
 - modification du trottoir devant la maison de Deroy, le même travail sera prochainement effectué devant chez M.His.
 - les allées du jardin Henri IV ont été regarnies de gravillons et le chemin des bœufs de tout-venant.Le comité des travaux et chemins se réunira prochainement car d'autres travaux sont à prévoir (fenêtres du musée, arbre, chemin du cimetière, signalisation du parking, végétation sur le mur de la Collégiale...).

- **Décision modificative n°1** : Une somme de 757,25 € est demandée en restitution d'une retenue de garantie aux ateliers Courageux concernant les travaux de vitraux de la Collégiale réglés en 2008. Une décision modificative est nécessaire comme suit :

- article 6228 (Divers) : - 758,00 €
- article 2313 (Immobilisations en cours) : + 758,00 €

Les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité ce virement de crédit.

- **Fête des Roses 2009** : Deux propositions sont débattues :

La 1^{ère} présentée par Madame Cécile Gréboval : demande d'une subvention à la commune de 1 500 euros (en sus des 1 460 € laissés par le précédent bureau de l'association).

La 2^{ème} présentée par le Maire : prise en charge d'une facture de 1 500 € si le budget de l'association est déficitaire. Les membres du Conseil Municipal acceptent à la majorité la 2nde proposition (5 favorables et 2 abstentions), la 1^{ère} proposition ayant obtenu 4 avis favorables lors du vote.

- **Site internet de la commune** : Le site internet est en cours de transformation par Monsieur Pierre Chavonnet et sera présenté à la prochaine séance du Conseil Municipal.

- **Stationnement et signalisation** : Certains membres du Conseil Municipal font savoir que depuis la fermeture des remparts et l'arrêté du maire, le stationnement des riverains est moins facile dans Gerberoy. Le Maire explique que les remparts sont désormais redevenus un lieu de promenade pour les piétons (comme autrefois) et que l'arrêté a été pris dans le but dans la promenade des remparts de faire déshabituer le stationnement des visiteurs. La Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture de l'Oise propose des solutions pour le stationnement des cars et d'environ 100 voitures. Un renforcement de signalétiques est essentiel : marquage au sol pour les cars et près des containers à verres, demandes d'arrêt des moteurs des cars,... Un devis de la DDEA concernant la pose de ralentisseurs aux deux entrées de Gerberoy a été reçu en mairie. Le total de l'opération avoisine 46 850 € TTC. Un autre devis et une demande de subvention auprès du Conseil Général seront prochainement réalisés.

- **Association « Les Plus Beaux Villages de France » et visite à La Roche Guyon** : La commission Qualité de l'association se réunira à Lyons la Forêt les vendredi 19 et samedi 20 juin. Mesdames Guineau et Autricque y représenteront Gerberoy. Les Conseillers Municipaux se rendront à La Roche Guyon le samedi 4 juillet.
- **Locations Ancienne Ecole et Maison du Guet 2010** : Au vu des nombreuses demandes de réservation des bâtiments communaux en mai et juin, les membres du Conseil Municipal décident de porter le coût de la location à 200 € la semaine en mai et juin tant pour la Maison du Guet que pour l'Ancienne Ecole à compter du 1^{er} janvier 2010. pour les autres mois, le tarif restera à 175 € par semaine. Ces tarifs s'entendent électricité comprise.
- **Location de la Halle : proposition de contrat** : Le contrat est actuellement en cours d'élaboration.
- **Utilisation de l'Ecole et de la Mairie** : Monsieur Camille Saunier étant dans l'incapacité de revenir à Gerberoy, il est proposé d'installer le secrétariat de mairie au rez-de-chaussée de l'école. La maison Robine, quant à elle, pourrait être louée pour des expositions temporaires. Yvette Autricque fait lecture du testament de Madame Robine et indique qu'elle souhaite que les voeux de Madame Robine soient respectés. Les membres du Conseil Municipal émettent à l'unanimité un avis favorable à cette proposition.
- **Standard téléphonique** : Dans le but d'atténuer les appels téléphoniques de touristes au secrétariat, Paritel Télécom a été consulté pour fournir un devis de standard téléphonique. En location, le matériel (standard Siemens et fonomail), les abonnements France Télécom et Internet ainsi que les consommations téléphoniques s'élèveraient à 149,60 € HT par mois (la maintenance étant offerte pendant 3 ans). A l'achat, le matériel coûterait 4 800 € HT (pas de maintenance) et permettrait l'obtention d'une éventuelle subvention. Un second devis sera prochainement demandé.
- **Assurances fuites Véolia** : Lors de sa prochaine réunion, le comité travaux analysera la nécessité de signer la convention avec Véolia.
- **Déchets verts** : A la demande d'un conseiller municipal, un ramassage de déchets verts pourrait être envisagé tous les 15 jours. Un sondage sera effectué auprès des gerboréens afin d'estimer la réelle nécessité.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 0h10.